



Le 27 juillet 2017

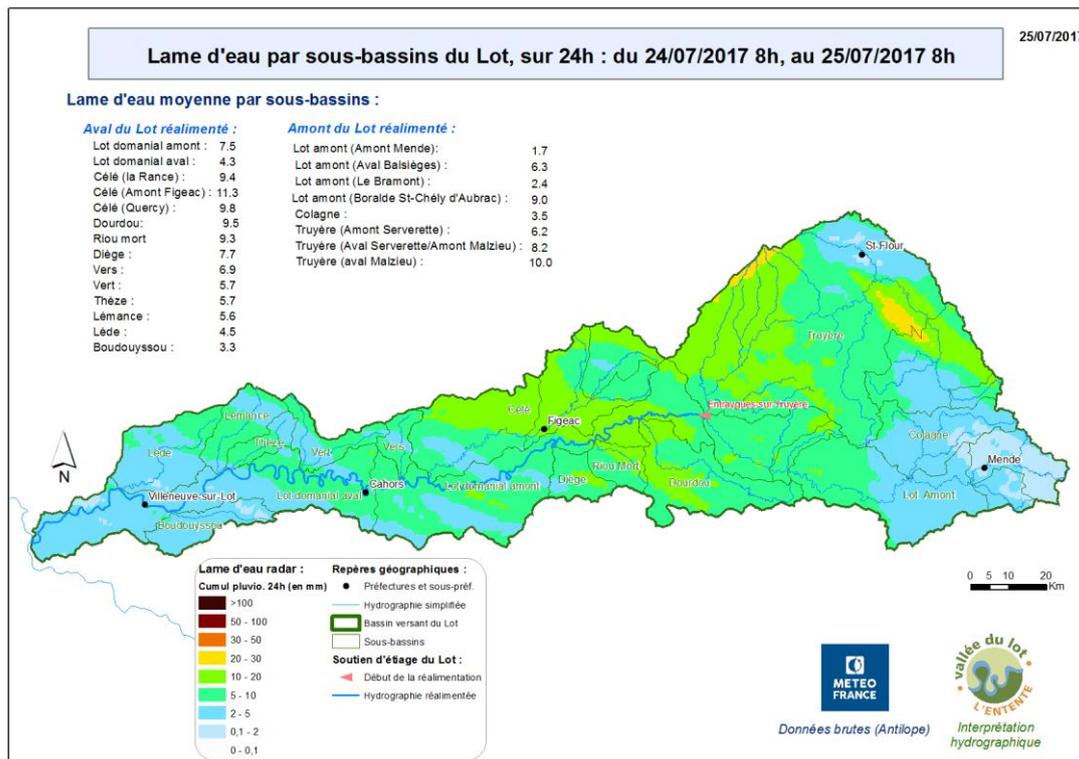
- Suivi de l'étiage 2017 du bassin du Lot - Soutien d'étiage du Lot domanial – Bulletin n°05

La campagne 2017 de soutien d'étiage du Lot domanial a débuté le samedi 1^{er} juillet à 00h. Le soutien d'étiage du Lot est en place grâce à une convention entre **EDF et l'Entente Lot, depuis 1989 (29^e campagne consécutive)**.

Vous trouverez ci-dessous les consignes* de débit minimal envoyées cette semaine à EDF, par l'Entente Lot.

Vous retrouverez également quelques informations synthétiques sur les débits du Lot domanial, la consigne, ainsi que l'état des grandes retenues hydroélectriques d'où provient le soutien d'étiage.

Suivez l'hydrologie des rivières du bassin du Lot sur : <http://laviedelariviere.bassindulot.fr>, et davantage d'infos sur l'étiage sur : <http://etiage.bassindulot.fr>, notamment les lames d'eau radar quotidienne sur le bassin :



Lame d'eau radar - Cumul pluviométrique du lundi 24 au mardi 25 juillet (de J-1 8h à J 8h).

<http://etiage.bassindulot.fr>

D'autres données météo, mises à dispositions en temps réel et gratuitement, sur :

<http://meteo.bassindulot.fr>



Constats et commentaires :

Pluviométrie sur le bassin :

La semaine a été plutôt fraîche pour un mois de juillet. Durant la journée de lundi (la plus humide de la semaine), les précipitations sur le bassin ont souvent atteint 5 à 10 mm, localement un peu plus.

Le temps devrait être sec et plus chaud ces deux prochains jours, avant une dégradation et un risque de pluie pour dimanche et lundi prochain.

Hydrologie du bassin :

Depuis le 20 juillet les stations suivantes ont vu leurs débits seuils franchis :

- Le Lot à Mende,
- la Colagne au Monastier,
- la Truyère à Serverette,
- le Riou mort à Viviez,
- la Thèze à Boussac,
- la Lède à Casseneuil.

STATIONS BASSIN LOT - Débits moyens journaliers (QMJ) - 2017 (en m3/s) :

Station	P.	20 Jul	21 Jul	22 Jul	23 Jul	24 Jul	25 Jul	26 Jul
LOT AMONT :								
Mende [aval]		0.7	0.9	0.8	0.7	0.62	0.61	0.59
Le Monastier [Pin-Mories]		1.2	1.1	1.1	1	0.9	0.8	0.74
TRUYERE :								
Serverette		0.3	0.3	0.3	0.22	0.22	0.24	-
LOT AVAL ENTRAYGUES - CAHORS :								
Viviez [2]		0.4	0.3	0.2	0.15	0.2	0.16	0.13
LOT AVAL CAHORS :								
Boussac		0.06	0.06	0.06	0.07	0.07	0.07	0.07
Casseneuil		0.09	0.08	0.1	0.1	0.1	0.09	0.09

LÉGENDE

- débit sans difficulté pour l'étiage
- débit inférieur au débit d'objectif (DOE)
- débit inférieur au débit d'alerte (DA)
- débit inférieur au débit d'alerte renforcé (DAR)
- débit inférieur au débit de crise (DCR)



Cartographie du franchissement des DOE du bassin du Lot : au 26/07/2017

<http://laviedelariviere.bassindulot.fr>



Arrêtés de limitation des prélèvements :

Quatre arrêtés préfectoraux limitent actuellement les prélèvements pour l'irrigation dans le département du Lot :

- sur les bassins de la Petite Barguelonne, du Lendou, de la Melve, de la Marcillande, de l'Ouyse, de l'Alzou, du Bervezou et du Veyre : prélèvements interdits tous les jours de 13h00 à 20h00 ;
- sur les bassins de la Thèze, du Vert amont, du Céou, du Bléou et de l'Ourajoux : tours d'eau de niveau I ;
- sur les bassins de la Grande Barguelonne et du Lemboulas : prélèvements interdits tous les jours de 08h00 à 20h00 ;
- sur les bassins de la Séoune, de la Lupte et du Tournefeuille : prélèvements interdits en permanence (sauf dérogations pour cultures spéciales).

Variations de débits sur le Lot réalimenté :

Rien à signaler pour le niveau de débit actuel.

Niveaux des retenues (d'où provient le soutien d'étiage) :

Les cotes touristiques des retenues sont maintenant toutes respectées.

Besoins en eaux :

La campagne d'irrigation 2017 continue avec une demande en eau importante, avec l'irrigation qui s'adapte selon les bassins aux pluies tombées.

Soutien d'étiage de la Colagne, affluent du Lot Amont :

Le soutien d'étiage de la Colagne, depuis Charpal (Lozère) est assuré par les services techniques de la mairie de Mende. La campagne a débuté le 17 juillet.

Le 18/07 les lâchers ont été augmentés à 360 l/s, puis 96 l/s le 20/07 et enfin 210 l/s depuis le 25/07.

Consigne de soutien d'étiage :

La consigne de soutien d'étiage est de 12 m³/s à Entraygues-sur-Truyère à partir du 25 juillet et sera revue le lundi 31 juillet pour mardi 0h.

Les modalités techniques du soutien d'étiage continuent comme l'année dernière avec l'émission de 2 consignes par semaine pour une mise en application dès le lendemain. Ces nouvelles modalités permettront de gagner en réactivité afin de s'adapter au plus près des conditions climatiques et aux besoins des usages.

Prochain bulletin : jeudi 3 août 2017

Merci de tenir informée dès que possible l'Entente Lot en cas de difficultés constatées sur le terrain :

Contact : Virginie LE ROY ou Florian VANNIENWENHOVE, etiage2017@valleedulot.com



Précisions & glossaire :

* Cette consigne correspond au débit instantané en deçà duquel EDF ne peut descendre à l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (confluence Lot et Truyère), conformément à la convention de soutien d'étiage en service depuis 1989 par l'Entente Lot (modifiée en 1995).

Cette convention permet de réalimenter le Lot domanial au-delà du débit minimal imposé aux concessions hydroélectriques sur la Truyère et le Lot amont. Rappelons que le débit minimal imposé aux concessions pour cette confluence (Entraygues-sur-Truyère) est de 8 m³/s depuis le 1^{er} janvier 2014. La convention permet une réalimentation du 1^{er} juillet au 30 septembre (voire 31 octobre si disponibilité).

Ce soutien des étiages se fait dans le but d'assurer le multi-usage de l'eau (AEP, irrigation, navigation & loisirs nautiques, etc.) et favoriser la vie aquatique sur le Lot domanial jusqu'à la confluence avec la Garonne.

Cette consigne est indépendante des éventuelles variations de débit qui peuvent se produire entre l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (lieu de cette réalimentation) et la confluence avec la Garonne, (après Aiguillon).

** Le débit naturel reconstitué est un calcul qui permet d'estimer ce que serait le débit naturel de la rivière, c'est-à-dire en l'absence de barrage et d'une réalimentation.

- **DOE** : Débit d'Objectif d'Etiage : Débit minimum pour lequel on estime que le milieu aquatique et les usages sont maintenus dans des conditions acceptables.

- **DCR** : Débit de CRise : Débit seuil en dessous duquel sont mises en péril la plupart des usages (notamment Alimentation en Eau Potable) et la survie des espèces présentes dans la rivière.



Bulletin d'information de l'Entente Lot du 27/07/2017 :

Débites moyens journaliers (QMJ) et consignes de soutien d'étiage du Lot (m³/s) :

	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi
	20-juil.-17	21-juil.-17	22-juil.-17	23-juil.-17	24-juil.-17	25-juil.-17	26-juil.-17	27-juil.-17	28-juil.-17	29-juil.-17	30-juil.-17	31-juil.-17	1-août-17
Consigne Entente Lot à Entraygues-aval (12)								Consigne					
	10	10	10	10	10	12	12	12	12	12	12	12	
QNR à Entraygues*	20.3	16.8	18.4	16.1	17.0	17.2	14.6						
Entraygues-aval (12)	19.6	14.4	11.3	14.2	29.1	13.3	16.9						
Faycelles (46-12)	25.2	23.9	16.6	17.9	37.7	22.4	19.1						
Cahors-Lacombe (46)	26.3	34.3	27.1	21.7	27.3	34.8	22.6						
Cahors (EDF) (46)													
Coutet (EDF) (47)	25.7	40.6	36.4	27.2	24.6	43.1	27.7						
Aiguillon (47)	25.5	33.7	34.0	28.1	24.4	38.2	26.5						

Source : DREAL Midi-Pyrénées / EDF

QNR à Entraygues* Débit moyen journalier naturel reconstitué à Entraygues (en l'absence de barrage et d'une réalimentation)

Cotes des retenues :

RETENUE	DATE	COTE (en mNGF)	Par rapport à la cote <i>touristique</i> (en m)
Grandval	27-juil	729.72	+3.72
Sarrans	27-juil	636.37	+6.37
Maury	27-juil	583.89	+0.39
Castelnau	27-juil	413.86	+3.36

Source : EDF



Entente Interdépartementale du Bassin du Lot (EPTB Lot)
297, rue Saint-Géry 46000 Cahors
<http://etiage.bassindulot.fr>

Entente Interdépartementale du bassin du Lot – EPTB Lot –
www.bassindulot.fr



24/07/2017

Entente Interdépartementale du Bassin du Lot

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2017
CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES
(aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° 8

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **12** m3/s

(**DOUZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

MARDI 25 JUILLET 2017, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au VENDREDI 28 JUILLET 00 h 00.
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Contacts :
Virginie LE ROY, Florian VANNIENWENHOVE
v.leroy@valleedulot.com / 06.08.05.05.76
f.vannienwenhove@valleedulot.com/ 06.30.66.06.43

Consigne transmise à E.D.F. :

- | | |
|---------------------------|--------------------|
| > CPO Lyon | Fax 04 78 94 54 50 |
| > G. E. H. Lot-Truyère | Fax 04 71 48 82 90 |
| > Groupement Vallée d'Olt | Fax 05 65 51 11 90 |

Consigne transmise pour information, par email, à :

- > ASSO. AMENAG. VALLEE DU LOT
- > AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- > AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE – Antenne de RODEZ
- > DREAL MIDI-PYRENEES
- > DREAL AQUITAINE
- > MISE / DDT: 12, 48, 47
- > CONSEIL GENERAL : 12, 15, 46, 47
- > CH. AGRICULTURE et UASA 46
- > CH. AGRICULTURE 47
- > S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- > FEDERATIONS DE PECHE 12, 46, 47
- > BATELLERIE
- > PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- > EPTB GARONNE



27/07/2017

Entente Interdépartementale du Bassin du Lot

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2017
CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES
(aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° 9

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **12** m3/s

(**DOUZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

VENDREDI 28 JUILLET 2017, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au MARDI 1er AOUT 00 h 00.
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Contacts :
Virginie LE ROY, Florian VANNIENWENHOVE
v.leroy@valleedulot.com / 06.08.05.05.76
f.vannienwenhove@valleedulot.com/ 06.30.66.06.43

Consigne transmise à E.D.F. :

- | | |
|---------------------------|--------------------|
| > CPO Lyon | Fax 04 78 94 54 50 |
| > G. E. H. Lot-Truyère | Fax 04 71 48 82 90 |
| > Groupement Vallée d'Olt | Fax 05 65 51 11 90 |

Consigne transmise pour information, par email, à :

- > ASSO. AMENAG. VALLEE DU LOT
- > AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- > AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE – Antenne de RODEZ
- > DREAL MIDI-PYRENEES
- > DREAL AQUITAINE
- > MISE / DDT: 12, 48, 47
- > CONSEIL GENERAL : 12, 15, 46, 47
- > CH. AGRICULTURE et UASA 46
- > CH. AGRICULTURE 47
- > S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- > FEDERATIONS DE PECHE 12, 46, 47
- > BATELLERIE
- > PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- > EPTB GARONNE